



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## crédit lyonnais

Question écrite n° 47688

### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le Crédit Lyonnais. Alertée par les syndicats CFDT, CGT et FO de la banque, elle lui fait part de leurs préoccupations sur le projet de réorganisation des comités d'établissements. Les comités seraient restructurés, réduits et centralisés dans les grandes métropoles françaises. Cette réorganisation aurait des répercussions néfastes tant sur l'ensemble des structures sociales que sur l'emploi. Par ailleurs, alors que la croissance économique se confirme et que le chômage régresse, le Crédit Lyonnais, malgré des annonces d'embauches maintiendrait une politique de suppression d'emplois (1 000 unités à temps plein en 2000). La direction du Crédit Lyonnais semble poursuivre une politique qui inquiète et fragilise son personnel. Elle lui demande donc de bien vouloir lui com-muniquer des éclaircissements sur la stratégie de la direction du Crédit Lyonnais.

### Texte de la réponse

La gestion courante du Crédit Lyonnais, notamment les modalités de réorganisation des comités d'établissement, et la politique de l'emploi relèvent en premier lieu de la responsabilité de la direction générale de l'entreprise. Pour sa part, l'Etat conserve son rôle d'administrateur et d'actionnaire de cette banque, à la mesure des pouvoirs que lui confère la participation de 10 % qu'il détient encore dans son capital. Selon les informations communiquées par la direction de cette entreprise, la restructuration du nombre et du périmètre des comités d'établissements n'a pas d'incidence sur l'emploi. La définition du nombre et du périmètre des établissements constitue une opération préalable à l'organisation des élections professionnelles. Le projet de la direction consiste à tenir compte, dans la structure de représentation du personnel, des réorganisations d'activités mises en oeuvre par le Crédit Lyonnais, en particulier de la mise en place de lignes-métiers distinctes (réseau commercial, marché des particuliers, marché des entreprises, traitements administratifs). Cela se traduit par une diminution du nombre de comités d'établissements, et mécaniquement du nombre de postes d'élus, mais la direction de la banque a proposé de compenser, pour une large part, cette diminution par une adaptation des moyens de fonctionnement pour permettre aux instances de représentation du personnel de continuer à assurer leur mission de façon satisfaisante. Par ailleurs, si la direction du Crédit Lyonnais a indiqué au comité central d'entreprise, le 14 janvier 2000, qu'elle souhaitait supprimer 1 000 unités à temps plein cette année, il convient de replacer l'effet de cette mesure dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord d'entreprise relatif aux trente-cinq heures qui est en cours de signature et qui aura un effet positif sur l'emploi (recrutements supplémentaires et réductions d'emplois moindres).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47688

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé** : économie  
**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 juin 2000, page 3505

**Réponse publiée le** : 9 octobre 2000, page 5775